

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable, des
transports et du logement

NOR : DEVL1025471A

Arrêté du 21 DEC. 2010

**portant désignation du site Natura 2000
MASSIF FORESTIER DE HEZ FROIDMONT ET MONT CESAR
(zone spéciale de conservation)**

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 22 décembre 2009 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1^{er}

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 MASSIF FORESTIER DE HEZ FROIDMONT ET MONT CESAR » (zone spéciale de conservation FR2200377) l'espace délimité sur la carte au 1/25000, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de l'Oise : Bailleul-sur-Thérain, Hermes, La Neuville-en-Hez, La Rue-Saint-Pierre, Saint-Félix.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 MASSIF FORESTIER DE HEZ FROIDMONT ET MONT CESAR » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de l'Oise, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Article 3

La directrice de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 21 DEC. 2010



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR2200377 MASSIF FORESTIER DE HEZ FROIDMONT ET MONT CESAR (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

- 6110 * Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alysso-Sedion albi*
- 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)[*sites d'orchidées remarquables]
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- 7220 * Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*)
- 9120 Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*)
- 9130 Hêtraies du *Asperulo-Fagetum*
- 91E0 * Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

Mammifères

- | | | |
|------|---------------------------|--------------------------|
| 1324 | Grand Murin | <i>Myotis myotis</i> |
| 1323 | Vespertilion de Bechstein | <i>Myotis bechsteini</i> |

Amphibiens et reptiles

aucune espèce mentionnée

Poissons

aucune espèce mentionnée

Invertébrés

- | | | |
|------|--------------------|-----------------------|
| 1083 | Lucane cerf-volant | <i>Lucanus cervus</i> |
|------|--------------------|-----------------------|

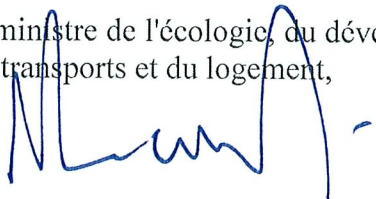
Plantes

aucune espèce mentionnée

** Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R214-15 du code de l'environnement*

Fait à Paris, le 21 DEC. 2010

La ministre de l'écologie, du développement durable,
des transports et du logement,



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



SITE NATURA 2000 Massif forestier de Hez Froidmont et Mont César (ZSC)
FR2200377 (oise)
Carte au 1/25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC
Signé le : 21 DEC. 2010

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et
du logement

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

